



Interdiction de recommander chez un commerçant ?

Par Keis

Bonjour,
suite à une commande sur Amazon chez un vendeur à qui je commande depuis des années, j'ai été malheureusement mécontent du service proposé et ai fait de ce pas une réclamation.
Suite à cela, le vendeur m'a répondu d'une manière qui m'a interloqué et surtout fais me poser la question : A-t-on le droit de demander à un client de ne plus commander chez soi ? Et si oui, le client a-t-il l'obligation légale de ne plus commander chez vous ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le vendeur ne peut pas vous interdire de repasser une commande.
Un refus de vente est un délit (en France ... mais si votre vendeur est ailleurs : bon courage !)

[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/refus-de-vente]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/refus-de-vente[/url]

S'il vous a inscrit sur une liste noire (occulte ou pas), attendez vous à une rupture de stock ou des délais énormes si vous repassez commande.
Trouvez un autre fournisseur...

Par Keis

Merci beaucoup de votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Le refus de vente peut être légitimé par un comportement inapproprié du consommateur .